



www.intercom-mirebellois.com

L'an deux mil onze, le **vingt cinq août** à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le **5 août** 2011, au restaurant périscolaire de Mirebeau, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. *Approbation du compte rendu de la séance du 9 juin*
2. *Election des membres du bureau*
3. *Election d'un représentant à l'A.G.E.I.*
4. *Admission en non-valeur*
5. *Décision modificative 2/2011*
6. *Octroi de subventions*
7. *Modification des statuts*
8. *Zone de développement éolien*
9. *Convention pour les malles archéologiques*
10. *Modification des emplois*
11. *Convention pour l'animation des relais petite enfance*
12. *Projet d'aménagement du local « Avenir Environnement et Jeunesse »*
13. *Rapport annuel d'activités*
14. *Projet « Ambitions Côte d'Or »*
15. *Questions diverses*

Le Président accueille l'assemblée et fait l'appel des présents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUIN

Le Président présente le compte rendu de la séance du 09/06/11 qui est adopté à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président informe que la délibération du 09/06/11 relative à la constitution du nouveau bureau suite aux élections du 14/04/11 a été invalidée par la Préfecture. Les membres doivent être élus.

Le Président propose de revenir à la même constitution qu'auparavant soit seize membres dont le Président et les sept Vice-présidents membres de droit.

Il convient d'élire à bulletins secrets huit nouveaux membres au sein de l'assemblée communautaire.

Dix conseillers sont candidats :

Laurent Thomas, Jérôme Blay, Jean-Claude Gauchet, Jean-Paul Duléry, Marie-Françoise Collinet, Christian Roy, Xavier Sublet, Michel Marotel, Régis Criton et René Krémer.

Le résultat du vote est le suivant :

Monsieur Laurent THOMAS	37 voix	Monsieur Christian ROY	28 voix
Monsieur Jérôme BLAY	21 voix	Monsieur Xavier SUBLET	35 voix
Monsieur Jean-Claude GAUCHET	29 voix	Monsieur Michel MAROTEL	35 voix
Monsieur Jean-Paul DULERY	33 voix	Monsieur Régis CRITON	22 voix
Madame Marie-Françoise COLLINET	38 voix	Monsieur René KREMER	27 voix
Monsieur Jean-Claude MARCAIRE	1 voix		

Sont élus membres du bureau :

Laurent Thomas, Jean Claude Gauchet, Jean Paul Duléry, Marie-Françoise Collinet, Christian Roy, Xavier Sublet, Michel Marotel et René Krémer.

ELECTION D'UN REPRESENTANT DE L'AGEI

Suite à la démission de Pierre Bourgeois, le Président expose la nécessité d'élire un nouveau représentant à l'A.G.E.I. (Association de gestion d'établissements pour inadaptés).

Un seul candidat se présente : Monsieur Guy VINCENT VIRY. Il est élu à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président présente le dossier d'un redevable du service des déchets ménagers dont la créance (96.15 €) s'avère irrécouvrable.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'admettre en non valeur cette somme de 96.15 €.

DECISION MODIFICATIVE 2/2011

A. Baradon présente les modifications budgétaires nécessaires à l'équilibre du budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 (DM 2) avec les propositions ci-après :

Section de fonctionnement	Total des dépenses	25 885 €
	Total des recettes	25 885 €
Section d'investissement	Total des dépenses	- 1 590 €
	Total des recettes	6 090 €

OCTROI DE SUBVENTIONS

Le Président explique au Conseil la nécessité de valider plusieurs subventions inscrites au budget :

1800 € pour l'Orchestre d'harmonie du Mirebellois

2 500 € pour l'Association Droit de vent

2 020 € pour l'Aide à domicile en milieu rural

4 500 € pour des échanges linguistiques au Collège

Le Conseil approuve à l'unanimité l'octroi des ces quatre subventions.

MODIFICATION DES STATUTS

Le Président présente deux modifications à apporter aux statuts de la communauté de communes :

- 1) en développement économique (compétence obligatoire d'intérêt communautaire)
 - Création et gestion de zones de développement éolien
- 2) en action sociale (compétence optionnelle)
 - Création de services pour l'accueil de jeunes (14-25ans)

Les statuts modifiés sont approuvés à l'unanimité hormis une voix contre et une abstention.

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Le Président rappelle les différentes démarches relatives au projet de zone de développement éolien (ZDE) avec la société Eole Res ; il invite l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer une zone de développement éolien à l'unanimité hormis 3 abstentions.

Le Président explique que cette décision permettra d'engager les études préalables au dépôt des dossiers de demande de ZDE.

Le Conseil décide de confier les études préalables à Eole Res à l'unanimité hormis une abstention ; l'opérateur réalisera cette mission sans coût pour la collectivité.

CONVENTION POUR LES MALLETES ARCHEOLOGIQUES

Le Président rappelle que les mallettes pédagogiques archéologiques ont été créées à l'initiative de la commission tourisme et communication présidée par D. Piroux.

Le Président présente à l'Assemblée la convention de prêt pour leur circulation dans les écoles, les communes, et les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la convention proposée et autorise le Président et H. Lechenet à signer les conventions avec les futurs emprunteurs.

MODIFICATION DES EMPLOIS

Le Président propose une modification d'emploi concernant un agent de la cuisine centrale actuellement en contrat à durée déterminée.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'intégration de ce personnel dans la fonction publique territoriale à l'issue d'un

stage satisfaisant.

CONVENTION POUR L'ANIMATION DES RELAIS PETITE ENFANCE

Le Président rappelle que chaque année les quatre relais petite enfance du Pays Plaine de Saône Vingeanne réalisent une animation commune, portée à tour de rôle par les communautés de communes d'Auxonne-Val de Saône, du canton de Pontailler et du Mirebellois.

En 2011, la Communauté de communes du canton de Pontailler pilotera l'animation dont le thème est : « ô fil de l'eau ». Le coût global prévisionnel est de 3 200 € dont 950 € à la charge du Mirebellois.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la convention pour l'animation des relais petite enfance et autorise le Président à la signer.

PROJET D'AMENAGEMENT DU LOCAL « AVENIR ENVIRONNEMENT ET JEUNESSE »

Le Président rappelle que les inscriptions budgétaires relatives au projet de réhabilitation du hangar « Pennequin » ont été actualisées au budget primitif 2011.

Le contrat de maîtrise d'œuvre doit également faire l'objet d'une actualisation par avenant, les honoraires de Monsieur E. Beyon, architecte, étant calculés sur le coût prévisionnel des travaux à un taux de 9.5%.

Le Conseil accepte à l'unanimité, hormis deux voix contre et une abstention, l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur Beyon avec des honoraires s'élevant à 21 061.50 €

Le Président explique qu'une étude de gestion des eaux doit être réalisée ; l'étude ne faisant pas partie de la mission déjà confiée au maître d'œuvre ; ce dernier propose de réaliser la prestation pour 700 €ht.

Le Conseil accepte le devis.

Par ailleurs, le Président informe le Conseil qu'une consultation a été lancée pour le contrôle technique et la mission la coordination sécurité et protection de la santé (SPS).

L'assemblée entérine à l'unanimité, hormis deux voix contre et une abstention, le choix du bureau Alpes Contrôles pour la mission SPS (1 800 € ht) et le contrôle technique (2 700 € ht).

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

Le Président présente le rapport annuel d'activités 2010 ; ce document donne une image quantitative des compétences exercées par la collectivité au cours de l'année échue.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le document.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisitions des instruments de musique : Le nombre d'instruments a été réduit ; le solde à financer par la communauté de communes s'élève à 10 156€ après participation du Conseil Régional et du Conseil Général ; l'assemblée approuve à l'unanimité.

Tarifification des photocopies : Le Président présente une nouvelle grille de tarifs pour les travaux de photocopies demandés à la collectivité par les associations, les écoles et les communes. Le Conseil approuve la nouvelle tarification applicable au 01/09/11.

Subvention aux associations sportives : La répartition des subventions proposée par l'Office Intercommunal des Sports est présentée à l'Assemblée. Le Conseil approuve les propositions de l'OIS ci-dessous :

Ass. Jeunes club basket	500 €	La boule Mirebelloise	300 €
Club cantonal des arts martiaux	1800 €	Les Archers de l'Albane	450 €
Club pongiste Belleneuvois	1600 €	Gymnastique Mirebeau	700 €
Dragon des trois rivières	300 €	Mirebeau natation	600 €
Football Mirebeau – Belleneuve	2400 €	Tennis Club Mirebellois	1000 €
Foyer rural de Mirebeau	150 €	Office intercommunal des sports	700 €
Handball club Pontailler Mirebeau	1300 €		

Signalétique touristique des véloroutes : Le Président rappelle à l'assemblée le projet de signalétique touristique des véloroutes porté par la communauté de communes de Pontailler sur Saône pour le Pays Plaine de Saône Vingeanne ; le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de convention de mandat pour l'intégration de l'opération dans le patrimoine de la collectivité.

Risques statutaires du personnel : le Président explique la rupture du contrat d'assurance en cours et annonce l'augmentation importante appliquée par la compagnie offrant la reprise du contrat.

Le Conseil refuse la proposition et décide d'engager directement une consultation auprès des assureurs.

Plateforme des marchés publics : Suite à la dénonciation du contrat avec e-bourgogne, le président informe que la collectivité utilisera dorénavant la plateforme des marchés publics de Forum.eco

Echo des communes : le président informe que l'« Echo des communes » propose aux maires de faire paraître

gratuitement des informations sur leur commune dans un guide répertoriant l'ensemble des communes et des EPCI de la Côte d'or.

Navette publicitaire : l'inauguration du véhicule aura lieu le 03/09/11 en fin d'après midi devant le gymnase.

La séance est levée à 22 h 00.